

Communiqué de presse du conseil municipal du 21 juillet 2020

ADMINISTRATIF

Les membres de l'assemblée délibérante ont voté à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

Ont été désignés à l'unanimité Madame Raymonde VIDIL et Madame Chantal BRUN AUBERT comme représentantes de la commune auprès de la Conférence Intercommunale du Logement

TRAVAUX

L'extension de basse tension à Tressac pour un montant de 670 € a été votée à l'unanimité.

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité l'extension d'éclairage public en faveur du complexe sportif pour 4 654.24 € de reste à charge à la collectivité. Par ailleurs, l'extension de l'éclairage public rue Jeanne d'Arc a également été votée à l'unanimité pour un montant de 4 981.82 €.

La mise en sécurité du centre de loisirs pour l'installation d'une gâche électrique et l'amélioration du chauffage du bâtiment ont été votés à l'unanimité ainsi que leurs plans de financement. Le montant total de la dépense s'élève à 7 101.95 € TTC, une aide de la CAF sera sollicitée pour accompagner financièrement la collectivité.

Le plan de financement en faveur des travaux sur la voirie et les chemins communaux suite aux intempéries du 12 juin 2020 a été voté à l'unanimité. Le montant total des dépenses s'élève à 104 148.24 € TTC

URBANISME

Les ventes de deux parcelles à Cheyrac et Tressac ont été votées à l'unanimité pour un montant de 5 610 €

RESSOURCES HUMAINES

L'indemnité de gardiennage de l'église a été votée à l'unanimité pour un montant de 479.86 €

La suppression d'un poste d'attaché principal a été votée à l'unanimité suite au départ en retraite d'un agent.

La mise à disposition par l'association Velay Football Club d'un apprenti en vue de répondre aux nécessités d'entretien du stade dans la cadre du classement de deux équipes en nationale 3 et régionale 1 a été votée à l'unanimité.

MOBILIER/IMMOBILIER

La mise en vente d'un terrain à Sinzelles pour une valeur basse de 32 000 € a été voté à l'unanimité. Le terrain sera attribué au plus offrant.

La mise en vente de l'ancienne école de Chambeyrac avec pour valeur basse 60 000 € a été voté à l'unanimité. L'immeuble sera attribué au plus offrant. La fin de réception des offres est fixée au 2 octobre 2020 17 heures en mairie de Pognac

CULTURE

Suite à l'installation d'un défibrillateur à la maison communale le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.